

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 24 AOUT 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre août, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni pour une réunion extraordinaire sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

**Étaient présents** : Mme FABLE Michèle, M. MAZURE Mathias, M. TOUCHARD Fabien, M. GAUTIER Gaël, Mme HASCOET Caroline, Mme RUILLE Isabelle, M. GÉRARD Bastien, M. LAUNAY Gildas, M. GIRARD Philippe et M. CHAUVEAU Didier.

**Secrétaire de séance** : M. Philippe GIRARD.

Date de convocation : 19/08/2021

Date d'affichage : 19/08/2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 11

#### ORDRE DU JOUR

- Achat parcelle AB1
- Convention garderie Poillé
- Affaires diverses

#### AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

- Tarifs restaurant scolaire

#### ACHAT PARCELLE AB1 COMPROMIS DE VENTE (2021-08-01)

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans la délibération n°2021-06-02 du 9 juin dernier, le propriétaire de la parcelle AB1 acceptait de vendre la parcelle pour un montant 6 000 € net vendeur. Elle précise que le propriétaire voulait la vendre initialement au prix des terres agricoles et que la municipalité a refusé, jugeant que cela n'était pas assez onéreux étant donné le projet visé. Elle leur rappelle que, depuis, le propriétaire et ses enfants sont revenus sur leur décision et ont proposé la vente de cette parcelle à 5 € le m<sup>2</sup> soit 17 500 € les 3 500 m<sup>2</sup>. Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'ils lui ont tous donné leur accord pour qu'elle signe un compromis de vente à ces conditions avec les vendeurs, en précisant que cette décision devra être validée par délibération ultérieurement. Un compromis de vente a donc été signé entre Madame le Maire, Michèle FABLE, adjointe au Maire et les vendeurs (le propriétaire et ses 3 enfants) le 19 juillet 2021 pour la vente de la parcelle AB1 à 5 € le m<sup>2</sup> soit 17 500 € les 3 500 m<sup>2</sup>.

Madame le Maire souhaite avoir l'accord des membres du Conseil municipal pour valider leur décision concernant la signature du compromis de vente du 19 juillet 2021 pour l'achat de la parcelle AB1 à un prix de 5 € le m<sup>2</sup> soit 17 500 € les 3 500 m<sup>2</sup>. Les membres du Conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0

**CONVENTION GARDERIE POILLE**  
**(2021-08-02)**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Conseil municipal de Poillé sur Vègre a modifié ses conditions d'accueil de sa garderie à partir de la prochaine rentrée scolaire. Par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021, celui-ci a décidé d'accueillir tous les enfants du SIVOS, de faire participer les familles financièrement à hauteur de 1€/jour/enfant et faire participer les communes de domiciliation des enfants à hauteur de 1€/jour/enfant.

Madame le Maire les informe qu'une convention est donc proposée par la commune de Poillé sur Vègre avec la commune de Fontenay sur Vègre concernant la participation communale d'1€/jour/enfant pour les enfants de Fontenay bénéficiant du service de garderie. Elle précise que pour les enfants hors sivos, cette participation sera pris en charge par les trois communes et donc facturée pour un tiers.

Madame le Maire souhaite avoir l'accord des membres du Conseil municipal pour :

- approuver la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 prise par le Conseil municipal de Poillé sur Vègre pour l'organisation de sa garderie ;
- signer la convention entre la commune de Poillé sur Vègre et la commune de Fontenay sur Vègre pour la participation communale versée dans le cadre de la garderie.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité :

- d'approuver la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 prise par le Conseil municipal de Poillé sur Vègre pour l'organisation de sa garderie ;
- de signer la convention entre la commune de Poillé sur Vègre et la commune de Fontenay sur Vègre pour la participation communale versée dans le cadre de la garderie.

Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0

**TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE**  
**(2021-08-03)**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les prix de vente des repas fournis par la cuisine centrale pour l'année scolaire 2020-2021 étaient les suivants : 4,45 € le repas enfant et 5,08 € le repas adulte.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Communauté de Communes LBN a décidé de maintenir ces prix pour l'année 2021-2022.

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des repas au restaurant scolaire à 3,43 € le repas enfant.

La commune participe ainsi au prix du repas des enfants résidant à Fontenay pour un montant de 1,02 € et à un tiers de ce montant pour les enfants hors SIVOS.

Ces tarifs restent applicables jusqu'à la prochaine révision tarifaire de la Communauté de Communes LBN.

**ACHAT PARCELLE AB1**  
**DEMARCHES ADMINISTRATIVES**  
**(2021-08-04)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le CAUE est intervenu sur la parcelle AB1 pour étudier le projet de construction de la maison des habitants. A la suite de cette visite, une convention a été proposée par le CAUE pour le montage du projet. Celle-ci inclut la destruction de la salle communale actuelle et la construction de la maison des habitants. Madame le Maire précise qu'après la signature de cette convention, un délai de 9 mois sera nécessaire aux services du CAUE pour établir le projet.

A suite de cet exposé, Madame le Maire souhaite avoir l'accord des conseillers municipaux pour :

- entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'office notarial de Sablé sur Sarthe pour engager la vente ;
- signer la convention du CAUE ;
- entreprendre les démarches afin que le terrain intègre la zone constructible auprès du service d'instruction de l'urbanisme, de la communauté de communes LBN et du Préfet de la Sarthe.

Les membres du Conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité à Madame le Maire pour :

- entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'office notarial de Sablé sur Sarthe pour engager la vente ;
- signer la convention du CAUE ;
- entreprendre les démarches afin que le terrain intègre la zone constructible auprès du service d'instruction de l'urbanisme, de la communauté de communes LBN et du Préfet de la Sarthe.

Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0

### **Affaires diverses**

- Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la formation « sensibilisation aux gestes qui sauvent » proposée par le SDIS aura lieu le mardi 21 septembre à la salle des fêtes de 19h à 21h pour tous les membres du Conseil municipal ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les personnes en charge de l'opération « paysages de nos villes et villages fleuris » interviendront sur la commune le mardi 31 août pour une visite du village ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu un courrier du Conseil départemental présentant les différentes commissions auxquelles nos représentants de canton, Catherine PAINÉAU et Joël METENIER font partie ;
- Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal de faire le point sur les commissions et fixer des dates de réunions. La commission environnement se réunira le samedi 25 septembre à 10h ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la première partie des travaux de réfection de toitures de l'école est terminée. Les toits du préau et du bâtiment annexe seront refaits en novembre ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'effectuer la relève de certaines tombes abandonnées ayant fait l'objet d'une procédure de 3 ans. Elle les informe qu'un devis avait été sollicité auprès de l'entreprise WALLE fin 2019 pour un montant de 4 680 € et que les travaux seront effectués au printemps prochain.

La séance est levée à 20h.